

Ego certifié
conforme.

A.D.S.
Société à par actions simplifiée
au capital de 37 500 Euros
Siège Social : Z.I. DE BACLAIR
76210 BOLBEC
R.C. S. LE HAVRE B 480 022 268

TRIBUNAL DE COMMERCE DU HAVRE
DÉPÔT DU.....14.15.12012
R.C.S.....2004 3558

A 1188

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE
du 3 mai 2012**

L'an deux mille douze
Le 3 mai,
A 19 heures ,

Les associés de la société A.D.S. société par actions simplifiée au capital de 37500 €, divisé en 375 actions de 100 € chacune, se sont réunis ce jour en Assemblée Générale Ordinaire, au siège de la Société, sur convocation orale du Président.

Sont présents :

- la société TB FINANCES, titulaire de 192 actions, représentée par Monsieur Tony BELTRAME.
- Monsieur Laurent, Francis HEMERY, titulaire de 63 actions .
- Monsieur Cyril, Stéphane HEMERY, titulaire de 63 actions .
- Monsieur Gilles, Serge CREISMEAS, titulaire de 57 actions .

Seuls associés de la société et représentant en tant que tels la totalité des ACTIONS émises par la société.

Le commissaire aux comptes, dûment convoqué, est excusé.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Aonice SEBBOUH, Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission du président et nomination du nouveau Président
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- son engagement de démission
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

TB

C.M.

GC

LH

AB

Le Président déclare la discussion ouverte.

Il expose qu'ayant cédé la totalité de ses titres, il ne peut plus être Président de la Société et démissionne de la Présidence et de toutes fonctions ou contrat de travail dans la société, de même que de la gérance et toutes fonctions ou contrat de travail dans la société filiale PMT.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la démission du mandat de Président de Monsieur Aonice SEBBOUH prend acte de cette démission ainsi que de toutes fonctions dans la société et l'accepte.

L'assemblée générale nomme comme nouveau Président de la société Monsieur Tony BELTRAME, demeurant 101 impasse des Forges 76170 SAINT ANTOINE LA FORET, à compter de ce jour.

Ce dernier déclare accepter ce mandat et déclare qu'aucune incapacité ne peut l'empêcher de l'exercer.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

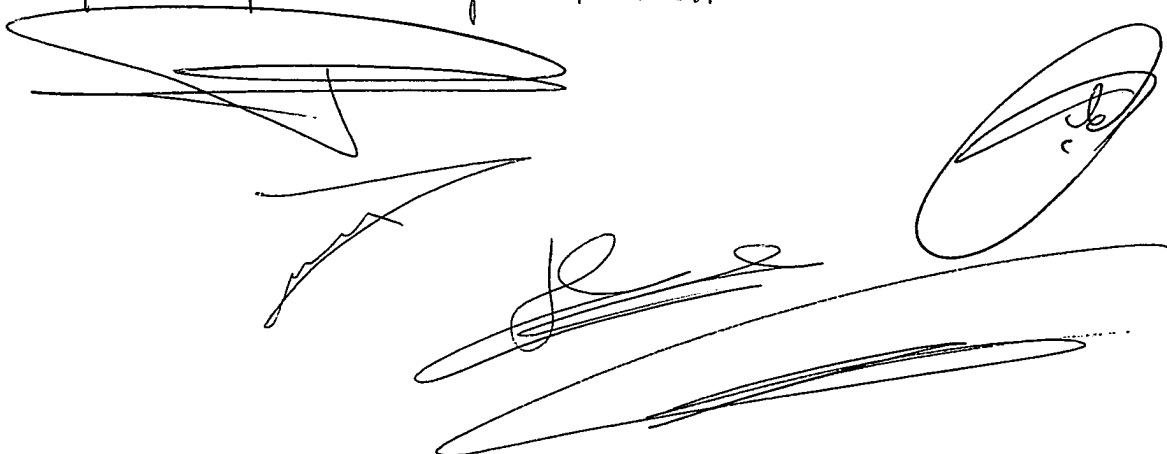
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé après lecture par le Président et les associés.

Bon pour acceptation du poste Président

The block contains several handwritten signatures and stamps. At the top left, there is a large, loopy signature. Below it, there is a smaller, more angular signature. To the right of these, there is a circular stamp containing the letters 'B' and 'C'. Below the circular stamp, there is a long, horizontal signature. At the bottom, there is a large, horizontal signature that spans most of the width of the block.